

Nice, le 20 avril 1923

Monsieur l'Adjoint,

Vous m'avez fait connaître qu'aux termes d'un accord verbal, intervenu le 24 mars 1923, entre l'Administration Municipale et Monsieur Gastaud, propriétaire de l'un des appartements occupés par la Bibliothèque et les Archives Municipales (côté ouest), le Service de la Bibliothèque et des Archives devra donner à celui-ci, le 1er juin 1923, la libre et entière jouissance de la partie du dit appartement exposée au nord et donnant sur la rue St. François de Paule (soit 4 pièces: Salles VIII, IX, X et XI), en compensation de la faculté de disposer du restant de cet appartement (côté midi, soit 5 pièces: Salles IV, VI, VII, XII, chambre de l'huissier-concierge, couloir et W.C.) jusqu'au 1er octobre 1924, (au lieu du 1er octobre 1923).

J'ai l'honneur - comme suite aux entretiens dans lesquels nous avons envisagé ensemble les diverses mesures qu'il y aurait lieu de prendre à cet effet - de vous exposer les dispositions qui me paraissent les plus opportunes.

Les pièces à évacuer sont actuellement affectées, l'une (Salle VIII) au service des Périodiques et du Catalogue de la Bibliothèque, les autres (Salles IX, X, XI) à la majeure partie des Archives.

Archives

1<sup>o</sup>- Bibliothèque. Les travaux qui s'effectuent dans la Salle VIII sont trop importants et les volumes qui y sont placés sont d'une consultation trop courante, pour qu'on puisse envisager, même momentanément, un arrêt dans le fonctionnement de ces services. En l'absence d'un local aménagé où les installer en attendant le transfert général de la Bibliothèque à la Villa Rambuourg, il importe donc d'arriver à les loger, par compression, dans le restant des locaux actuels. Le service du Catalogue pourrait trouver place dans le cabinet du Conservateur (Salle XII), le Bureau de ce dernier étant provisoirement transporté dans la Salle VI, Salle de la Commission et de consultation des ouvrages de la réserve, qui perdrait, du fait, cette affectation.

Les Périodiques (7.000 volumes environ, dont les collections de l'Officiel et du Bulletin des Lois) ne paraissent pouvoir être utilement placés que dans la Salle de lecture. Celle-ci renferme actuellement 6.000 ouvrages environ; 600 de ceux-ci ne peuvent en être retirés, étant des usuels à la disposition du public; reste la place pour un peu plus de 5.000 volumes de périodiques, si l'on vide le restant des rayonnages. En mettant dès maintenant dans des caisses la plus grande partie des volumes de ces rayonnages (ceux qui ne sont que rarement demandés), - en trouvant, pour ceux de consultation plus fréquente, une place de fortune dans les autres salles, - en retirant enfin de ces autres salles

BIBLIOTHÈQUE

Archives

Nice, le ..... 191

2.000 volumes encore, peu courants aussi, qu'on mettrait de même en caisse, pour pouvoir loger à leur place les 2.000 périodiques environ qui resteraient, on arriverait à peu près à la solution nécessaire.

Je n'ai pas besoin, Monsieur l'Adjoint, auprès de quelqu'un qui a bien voulu suivre toujours avec la plus bienveillante attention les efforts du personnel de la Bibliothèque, de noter ici tout ce que nécessite de méthode, de bonne volonté et de fatigue, de la part de tous, le fait d'atteindre un tel résultat en un si court délai. Vous n'ignorez pas, en effet, que les 7000 volumes à mettre ainsi en caisse ne peuvent l'être qu'après un triage long et minutieux, et que, d'autre part, la Bibliothèque restant ouverte et ces opérations portant précisément sur la Salle publique, il n'y peut être fait face qu'au prix d'un travail supplémentaire aux heures de fermeture. - Les caisses ainsi remplies (avec toutes les précautions exigées pour la bonne conservation des volumes) seraient montées au dépôt de la vieille ville où je fais faire le nécessaire pour qu'elles puissent être placées dans des locaux sains et bien fermés. Le moment venu elles seraient transportées à la Villa Rambourg.

2°- Archives. - Vous m'avez désigné, comme local où elles pourraient être transférées, les sous-sol du Musée Masséna et

BIBLIOTHÈQUE

Nice, le ..... 191

Archives

m'avez chargé de m'aboucher avec Mr. Boréa, Conservateur, et Mr. Bosio, Conservateur-adjoint de ce Musée, pour tomber d'accord d'une part sur les locaux disponibles et utilisables et, d'autre part, sur la collaboration que Mr. Bosio pourrait peut-être nous prêter pour la gestion des Archives une fois installées là-bas.

J'ai prié Mr. Baudoin, mon Conservateur-Adjoint, d'étudier en détail la réalisation au mieux de ce projet. Je vous transmets ci-joint son rapport à ce sujet, qui me paraît devoir être approuvé pleinement. Je compte d'ailleurs, en vue d'une division profitable du travail, charger Mr. Baudoin plus spécialement du transfert des Archives, m'occupant, pour ma part, de la Bibliothèque .

Je vous serais très obligé, Monsieur l'Adjoint, de vouloir bien me faire connaître si vous approuvez les dispositions ci-dessus et vous prie de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments respectueux et très dévoués.

Le Conservateur de la Bibliothèque  
et des Archives Municipales:

*Joseph Curat*